

Déclaration liminaire du SNUipp/FSU 86 28 janvier 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Nous souhaitons tout d'abord vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2016. Qu'elle vous apporte satisfaction dans votre vie personnelle et soit porteuse pour notre École publique, d'évolutions indispensables pour la réussite de tous nos élèves.

Cette CAPD va principalement traiter des barèmes des permutations nationales et de la circulaire du mouvement 2016

Concernant les permutations nationales, depuis plusieurs années, les résultats aux permutations sont très insatisfaisants et cela s'est encore confirmé l'an dernier. Il n'y a eu que 16 entrées (soit 42.86% de satisfaction contre 46.94% l'année précédente) et 23 sorties, ce qui implique que beaucoup de collègues n'ont pas obtenu satisfaction. De nombreux-ses collègues vivent donc des situations personnelles liées à l'éloignement de leur famille, qui nuisent aux conditions et à l'exercice de leur travail, à leur état de santé, à leur vie privée. Nous souhaitons donc que l'équilibre qui n'existe pas entre les départements de notre académie, soit rétabli lors des permutations nationales en permettant plus d'entrée pour notre département.

Concernant la circulaire mouvement, le bilan des nominations de l'année dernière nous montre que le rétablissement de la 2^{ème} phase informatisée a permis de diminuer considérablement les nominations d'office pour le bien des collègues mais aussi celui des écoles et des élèves.

Il nous montre aussi que 43% des collègues avaient obtenu satisfaction à la 1^{ère} phase informatique. Ce qui n'est pas exceptionnel. Le blocage de nombreux postes pour les PES en amont du mouvement, réduit la mobilité des titulaires. Cela est particulièrement criant en maternelle avec 17 postes bloqués pour les futurs PES sur les 29 postes bloqués. Avec plus de 58% des postes PES réservés en maternelle et bloqués dès la 1^{ère} phase, alors que ces postes représentent moins de 40% des supports de notre département, le déséquilibre est créé à la fois pour la formation, mais aussi pour le mouvement. Du coup, seuls 48 postes en maternelle ont été attribués pour les titulaires l'année dernière, maigre résultat pour presque 700 participants.

Pour le SNUipp-FSU, s'il y a une logique de formation qui est à revoir, la logique de choix des postes est elle aussi à reprendre.

Nous ne pouvons que mesurer, une fois de plus, les dégâts de la suppression de l'intention de muter qui fait perdre aux collègues de nombreux vœux (près de 900 uniquement sur les postes d'adjoints élémentaires).

Cette nouvelle circulaire a été travaillée dans un contexte particulier, notre département va connaître une carte scolaire agitée cette année avec l'annonce de 5 fermetures d'écoles, de multiples fusions, des créations de RPI... Le SNUipp a donc travaillé avec l'objectif d' **ajouter et de préciser les règles qui conviennent à tous, sans léser personne, qui soient transparentes, lisibles et équitables pour toutes les écoles de la Vienne**. Nous vous

rappelons que la perte de son poste est déjà un évènement marquant et traumatisant, la disparition de son lieu de travail, sur lequel on a pu exercer un nombre important d'années, l'est d'autant plus.

Le SNUipp/FSU86 vous demande donc également que les postes réservés aux PES dans la circonscription de Montmorillon, soient remis au mouvement et que le CTSD se fasse, le plus rapidement possible pour que les collègues touchés par ces mesures aient le temps de réfléchir à leur mouvement.

Nous nous félicitons de la création de nouveaux postes fractionnés à titre définitif et de la possibilité d'obtenir des priorités d'affectation sur les postes en éducation prioritaires qui vont permettre une stabilité dans les écoles.

Pour ce qui concerne la circulaire temps partiel, le SNUipp-FSU remarque que figure toujours des restrictions, ou des limites potentielles attribuées à certains postes. Le jugement rendu par le tribunal administratif de Nice le 30 octobre 2015 prouve pourtant que ces restrictions, appliquées de manière globale à l'ensemble d'une fonction, ne sont pas réglementaires. L'administration peut, le cas échéant, imposer une restriction pour des raisons de service, mais elle ne peut le faire qu'au cas par cas. Nous demandons donc que la clause restrictive de la circulaire soit retirée.

Pour conclure cette déclaration, nous souhaitons en ce début d'année vous faire part de l'état d'esprit de nos collègues que nous représentons.

Le sondage Louis Harris effectué par le SNUipp met en avant ce que nous ressentons dans notre département :

Entre fierté de leur métier et stress, entre motivation et sentiment d'impuissance, entre déception et colère, le cœur professionnel des enseignants du primaire est actuellement balloté et demande clairement à être regonflé.

À quelques encablures de la fin du quinquennat qui affichait la priorité au primaire, le regard porté aujourd'hui par les enseignants sur leur métier à travers cette enquête reste sévère. Seuls 42% sont satisfaits de leur situation professionnelle et 88% estiment que leur profession s'est dégradée au cours des dernières années.

En fait, le fossé se creuse entre de réelles motivations tournées vers l'élève (réussite des élèves, transmission des savoirs, pédagogie, travail en équipe) et des fortes insatisfactions envers un métier jugé à « bout de souffle » (83% d'insatisfaction sur les salaires, 91% sur la formation, 80% sur le temps et la charge de travail, 88% sur les tâches administratives...). Ce constat est encore plus marqué chez les PES que nous sentons chaque jour de plus en plus fragilisés et restent dans l'incompréhension face à leurs modalités de formation.

Résultat, quand les enseignants sont très majoritairement satisfaits de la relation à leurs élèves (91%), leurs collègues (91%), les parents d'élèves (75%) et les syndicats (75%), la confiance s'étiole au sujet de l'inspection (54%) ou s'écroule à l'endroit du ministère (21%).

Alors que ce dernier empile les annonces (nouveaux programmes, nouvelles évaluations, nouveaux cycles...), les enseignants se retrouvent trop souvent seuls face à des défis toujours plus complexes (élèves en difficulté sur le plan du comportement, des apprentissages scolaires, élèves en situation de handicap, relation aux parents...)

Pour faire avancer l'école primaire, il serait temps pour le ministère de se préoccuper de ses enseignants et de transformer des conditions d'exercice du métier aujourd'hui inadaptées et même dépassées. Il est plus qu'urgent de sortir d'un exercice solitaire du métier et d'apporter aux enseignants aide, soutien et confiance pour la réussite de tous les élèves avec les moyens nécessaires. Il faut entre autre redonner du temps aux équipes enseignantes. Tout comme pour la revalorisation des salaires, c'est maintenant sur ce terrain-là que le ministère doit agir.